



Abonnement, payable anticipativement :

BELGIQUE, un an, fr. 4.00

Six mois, fr. 2.00

Pour l'étranger, le port en sus. On s'abonne et on peut se procurer des journaux à Verriers, chez V. BACARD, rue de Dison, 156; LEBERT, rue de la Halle, 8; GARAND, place du Marché, 5; E. PIERRE, rue de Dison, 84; au local de l'Internationale, place du Martyr, 23; J. MAIGRAY, percepteur des abonnements, chez PIERRE BACARD, rue Saint-Antoine, 15.

S'adresser, pour tout ce qui concerne les réclamations et la rédaction au bureau, place du Martyr, Cour Sauvage, 23, à Verriers.

LE MIRABEAU

ORGANE DES SECTIONS WALLONNES

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

NOUS VOULONS EXERCER NOS DROITS.

En province: au BRUSSELAAR, rue Saint-Sauveur, 236, à Gand; Paris, librairie, Grand-Place, Bruxelles; CHARLES PREVOST, menuisier, Haine-St-Pierre; JULES GILLES, débitant, à La Hestre, Petit-Binche; J. B. BURLEON, débitant, à Jolimont, Haine-St-Paul; H. PICRAY, quai Nicolay, 9, Pepinster; ADRIEN MERCIER, à Besonriex, Manage; THYS, rue Haut-Vinave, 4, Dison; Section d'Esival; MEUTER, Théobald, rue de la Loi, place de la Fontaine, A La Louvière; PAIN-DAYOIRE, VICTORIAN, à Godarville.

Le travail des Enfants.

(Suite) Législations comparées.

ANGLETERRE ALLEMAGNE SUISSE.

Que le lecteur ne s'effraie pas. Mon intention n'est nullement de faire passer sous ses yeux les différentes législations de l'Europe. Ce serait d'ailleurs un travail inutile, attendu que ces législations ne diffèrent que par les détails et qu'elles restent en dessous des trois types qui figurent en tête de cet article.

Quand on fait l'historique de la question qui nous occupe, on a l'habitude de citer en premier lieu l'Angleterre. C'est, en effet, l'Angleterre qui, dès 1802, fit la première loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Mais si l'on réfléchit que la loi anglaise, qui ne s'appliquait d'ailleurs, au début, qu'à quelques industries, n'a commencé à être mise en vigueur sérieusement qu'en 1833, on n'hésitera pas à mettre l'Allemagne en première ligne, attendu que la nécessité d'une loi sur le travail des enfants ne devait pas être aussi vivement sentie dans un pays qui jouissait, dès le milieu du dix-huitième siècle, de la loi sur l'enseignement obligatoire.

L'enseignement obligatoire dont l'initiative fut prise par Frédéric-le-Grand, plaçait donc, l'Allemagne dans une admirable situation pour qu'elle pût profiter des tentatives faites en Angleterre. Tandis que l'Angleterre n'avait marché que par tâtonnements, l'Allemagne, du premier coup, généralisa la loi. C'est la loi allemande que nous prendrons comme base de discussion, parce qu'elle est en tous points conforme à celle que nous réclamons aujourd'hui pour la Belgique.

Le *Gewerbet Ordnung*, qui est la loi industrielle de l'Allemagne actuelle, date du 21 juin 1869. D'après cette loi, l'enfant allemand n'entre dans l'industrie qu'à douze ans. Entre douze et quatorze ans, il a six heures de travail, et on lui impose trois heures d'école obligatoire. Au-dessus, jusqu'à seize ans, on ne lui demande pas plus de dix heures de travail. Cette dernière restriction va même jusqu'à dix-huit ans pour les filles. Notons, en passant, que la loi militaire allemande appelle l'adulte une année plus tôt que chez nous, afin de le rendre le plus tôt possible aux devoirs et aux travaux de la vie civile et de la famille.

Cela posé, revenons à l'Angleterre. La loi anglaise, tout industrielle qu'elle est, est un véritable système d'éducation. Diverses innovations la caractérisent. C'est d'abord la distinction introduite par Wilberforce, et qui établit deux catégories parmi les jeunes

travailleurs: les enfants et les adolescents; puis, l'application aux adolescents de ce que les Anglais appellent *half time system*, ou système du demi-temps, et qui consiste à faire passer à l'adolescent (de douze à quatorze ans, dans la loi allemande), la moitié de la journée à l'école et l'autre moitié à l'atelier.

Le système du demi-temps a été mis par les grands hommes d'Etat de l'Angleterre — qui ne dédaignent pas de s'occuper de ces questions, qui en font l'objet de leurs constantes préoccupations — il a été mis par lord Brougham, par lord John Russell, par John Stuart Mill, par Fawcett, au niveau des plus grandes inventions mécaniques pour l'amélioration du sort et de la condition des hommes.

C'est à M. le docteur Chadwick qu'est due l'idée de garantir l'exécution pratique des lois qui limitent la durée du travail des enfants dans les manufactures, en ayant recours à l'obligation de l'instruction qui permet d'alterner l'occupation intellectuelle avec occupation matérielle, et qui fait de la présence à l'école un moyen de contrôle pour la fabrique.

Le système du demi-temps apporte donc à l'enfant un repos bienfaisant; voilà ce qu'on voit, dirais-je, avec notre ministre, qui se souvenait si bien à propos de Bastiat; mais il y a au fond de ce système quelque chose que tout d'abord on ne voit pas. Les résultats qui ont été constatés dans de nombreux rapports des inspecteurs de manufactures et des inspecteurs d'école en Angleterre, montrent que l'enfant qui n'est pas tout le temps à l'école, qui n'y passe qu'une partie de la journée, profite de ce travail alterné, apprend mieux et plus vite que l'enfant qui y est tenu toute la journée. La diversité d'occupation, en même temps qu'elle prépare de bonne heure l'ouvrier au labeur qui doit remplir son existence, développe son intelligence, grâce à la durée de l'instruction. L'Angleterre possède aussi, par suite du système du demi-temps, des ouvriers supérieurs par la force physique et plus intelligents, grâce à l'instruction plus générale et plus complète qu'ils ont pu acquérir.

Depuis que cette loi salutaire a été mise en vigueur, la puissance industrielle de l'Angleterre s'est accrue, ses exportations ont plus que quadruplé, ses manufactures se sont multipliées. Pourquoi? Parce que, quand l'enfant n'est pas exténué par un travail prématuré, et quand on attend qu'il ait des forces nécessaires avant de l'astreindre au travail, une fois parvenu à l'âge d'homme, il est meilleur ouvrier, travaille mieux, plus vite, et produit davantage. On a dit que la population ouvrière française ne voulait ni ne pou-

rait encore lui que la brochure rouge, je conseille de lire la brochure bleue. Ces deux brochures traitent du Travail des Enfants et repoussent le pétitionnement. Je suis convaincu qu'en sortant de cette lecture, aucun lecteur n'hésitera à signer la pétition. Je ferai d'abord remarquer que les deux brochures ne diffèrent au fond que par la couleur de leurs couvertures. La bleue est un peu moins complète que la rouge: toutes deux sont en dehors de la question. On n'avait pas besoin de nous dire dans une préface que tout cela a été écrit « à la hâte. » Mettons les deux écrits dans un parallèle rapide. La rouge. — « C'est une indignité pour l'Internationale de se mêler à un mouvement aussi humiliant... Faire abstraction de sa dignité pour l'intérêt de l'humanité: ce sont des opinions que nous ne partageons pas. » La bleue. — « Nous avons saisi la plume, parce que la cause du peuple nous paraissait compromise dès l'instant qu'il s'engageait dans la voie des humiliations... Notre dignité... nous dit de refuser le pétitionnement. » La rouge. — « Ne prenons pas de chemin détourné, cela fait perdre du temps; prenons la ligne droite, c'est le plus court. » La bleue. — « Nous ne devons compter que sur nous-mêmes, c'est-à-dire sur l'union internationale (?) de tous les prolétaires vers un but précis et bien déterminé. C'est le chemin le plus court et le plus rationnel. » Si l'auteur de la bleue veut bien nous faire l'honneur de nous lire, nous le prions de vouloir se rapporter à l'article du 31 décembre, qui répond en passant à ces quelques assertions. Newton... Que vient faire Newton en cette affaire? Pensez-vous. C'est en effet un pur hasard qui l'amène. Vous savez tous que les couleurs de l'arc-en-ciel sont produites par les rayons du soleil qui se décomposent en traversant la vapeur d'eau que contient l'atmosphère. Newton a remarqué que ces couleurs se complètent deux par deux, c'est-à-dire qu'en les réunissant, elles reproduisent la couleur blanche, c'est-à-dire qu'elles s'annulent. C'est ainsi que le rouge et le bleu sont des couleurs complémentaires qui s'annulent le mieux du monde. Il en est de même du contenu de nos deux brochures. Voyez plutôt. La rouge. — « Ce ne sont pas les industriels qui demandent à occuper les enfants; ils n'y ont pas intérêt comme le père de famille. » La bleue. — « Les industriels, plus que le père de famille, sentent la nécessité du travail des enfants pour soutenir la concurrence désastreuse, ruineuse qu'ils se font entre eux. » Remettons les deux couleurs d'accord, il suffit pour cela de les rapprocher, de les conformer; il en sortira aussitôt cette vérité éclatante comme la lumière du soleil: c'est que l'enfant

avait se livrer à un travail aussi rapide et aussi fatigant que celui que l'on obtient de l'ouvrier anglais. Ce dernier point est incontestable: l'ouvrier anglais peut faire plus de travail que l'ouvrier français; partout où viennent des ouvriers anglais, on ne voit qu'ils peuvent déployer une plus grande somme de force que les ouvriers français. Pourquoi cela? C'est principalement parce qu'en Angleterre, les lois protectrices ont été faites depuis plus de quarante ans, parce que, grâce à ces lois, les ouvriers anglais sont, non seulement mieux payés, mieux nourris, mais surtout plus ménagés dans leur enfance; c'est parce que, dans leur pays, la limite d'âge pour la pleine journée de travail est depuis longtemps fixée à treize ans; c'est parce que la semaine industrielle en Angleterre, n'est guère que de cinq journées et demie de travail avec des journées de dix heures; c'est enfin parce qu'il y a un ensemble de mesures qui assurent à la population ouvrière de meilleures conditions de vie qu'en France. Ces prodigieux résultats n'ont été obtenus en Angleterre que grâce à un service d'inspection fortement organisé et qui fonctionne depuis 1833. Cette innovation, dit le baron Ch. Dupin, est presque inouïe dans l'histoire de l'administration britannique. Pour l'obtenir, il fallait affronter les sentiments les plus fiers du peuple anglais. Le manufacturier, fût-il très-riche et très-puissant, n'allait plus être comme le moindre paysan, roi dans sa maison de par les lois anglaises! Le manufacturier britannique verrait un fonctionnaire du pouvoir exécutif chez lui, de par la loi, pour s'enquérir si la loi régnait là sur le travail et non l'arbitraire du maître! On peut conclure de ce fait que, si un peuple, jaloux comme l'on sait de ses prérogatives, a cru devoir accepter un tel empiètement sur ses libertés, c'est qu'il a reconnu la nécessité de satisfaire à un grand besoin social. « Il est un point, dit encore Wolowski, sur lequel le principe du *self government* a fléchi devant les intérêts sociaux, sagement compris; le législateur a étendu une main protectrice sur l'enfance; il n'a pas voulu qu'un respect superstitieux pour l'indépendance personnelle conduisit à l'odieuse exploitation de la faiblesse par la force; il n'a pas voulu que ceux que leur âge livre sans défense à une oppression délétère, fussent exposés à se voir privés à la fois des lumières de l'intelligence et du développement des forces matérielles, en se trouvant fatalement appelés à grossir les rangs du paupérisme. » (A continuer.) RESILLE.

Aux lecteurs du *Mirabeau* qui n'au-

étant exploité, jour et nuit par son père et par son patron, il doit être mis sous la protection d'une loi tutélaire.

Ne perdez jamais de vue que c'est l'enfant qui doit, avant tout, profiter de la loi, le reste viendra par surcroît.

Bleus, rouges, quelle que soit votre couleur, écoutez ce conseil, qui nous vient de la plume chaude et colorée d'Elisé Reclus :

« Socialistes ! songez à l'avenir de nos enfants, plus encore qu'à l'amélioration de notre propre situation. Nous-mêmes, ne l'oublions pas, nous appartenons plus au monde du passé qu'à la société future. »

De l'égalité politique et économique.

Pour réaliser l'égalité politique et économique, les enfants des différents sexes, fils de riches ou fils de pauvres, enfants de rois ou de serviteurs doivent être égaux par droit de naissance.

La société qui protège les individus sous certains rapports doit les protéger en rapports égaux.

L'existence morale et matérielle de l'enfant doit être garantie, qu'il soit entretenu en famille ou dans un établissement ordonné à cet effet, la question est : qu'il doit jouir des droits à l'existence et à l'exercice de ses aptitudes artistiques ou laborieuses.

Pour y arriver, nous devons saper la société actuelle à sa base en réorganisant la circulation sur le principe de l'égal échange la production sur l'équivalence des fonctions, la consommation sur le fonctionnement au prix de revient, en un mot, faire fonctionner l'égal échange en opposition au libre échange; la liberté dont nous jouissons étant une dérision, l'égalité un mensonge, nous devons, par la force de notre volonté, réaliser l'application sérieuse de la liberté et de l'égalité.

Il ne s'agit pas pour nous d'édifier un nouveau monde. Etant assez bien fait

reste à réaliser que l'anéantissement du parasitisme en donnant à l'Etat entendu organe de pouvoir le rôle de servir chacun et tous en général. Etant reconnu que l'assujettissement du travail au capital est la source de notre servitude politique, morale et matérielle, nous devons détruire l'exploitation du travail par le capital, c'est-à-dire la productivité du capital, lequel doit en être l'auxiliaire, le subordonné du travail. Par là, nous arriverons à établir l'égalité dans le sens de

Association les Ouvriers solidaires Verviétois.

CONFÉRENCE DONNÉE PAR B. DELESALLE, LE 21 SEPTEMBRE 1876, DANS LA GRANDE SALLE DE L'EMULATION, A VERVIERS.

(Suite.)

Et voilà comment le prêtre déracine au cœur des citoyens le respect de soi pour en faire des charrues qui croient en Dieu, quand il n'en fait pas des bandes d'assassins, comme nous l'avons vu à propos des Vaudois.

Il y a à côté de l'humilité chrétienne cette autre vertu qui en est comme le pendant naturel, ou mieux surnaturel : l'ascétisme, qui a ouvert les couvents et établi les souffrances volontaires, et cela pour plaire à Dieu; pour plaire à Dieu, dont on fait ainsi un tyran non-seulement jaloux de la joie de ses enfants, mais encore un tyran avide de leurs larmes, de leurs supplices, de leur sang; — aussi pourquoi a-t-il offensé son Créateur notre premier père!

Les privations, les jeûnes, les macérations, les tortures, voilà ce qui peut

la richesse en opposition à la situation qui nous est faite, l'égalité dans le sens de la misère.

Par rapport politique, il n'y a que la Suisse en Europe qui nous offre une administration et une organisation militaire relative.

A l'Union libérale de Verviers.

Au moment où nous nous occupons le plus à repousser l'adhésion des faux libéraux qui prétendraient apparemment lutter avec nous pour transformer le pouvoir législatif en pouvoir administratif, et, quoique nous repoussions aussi toute immixtion à la politique bourgeoise, nous tenons à relever certaines assertions du dit journal destinées à abuser le public. Ce journal dit, en date du 29 décembre, ce qui suit :

« Nous allons tenir le dernier mot de la comédie jésuitico-socialiste qui se joue depuis quelques années au détriment du libéralisme. » Ceci à propos de certains articles du *Weroker* reproduits par le *Bien public* et la *Patrie*, l'*Union libérale* en conclut qu'étant appelés à la même barre : « Ultramontains » et socialistes sont là bras dessus, bras-dessous, dévoilant à tous les yeux leur alliance si souvent signalée, si souvent démentie, aujourd'hui attestée par un fait public indéniable. »

Cette alliance, que croit voir exister la feuille verviétoise entre le *Weroker* et les journaux ultramontains, n'est pas plus fondée qu'il n'est fondé de croire que l'*Union libérale* est l'alliée du *Mirabeau*, notre confrère d'Anvers, admettant, comme nous, la réorganisation sociale et politique, ne peut pas sacrifier ses principes à l'avantage de l'un ou l'autre des partis dominants; ceci entendu, s'il a été libre aux journaux ultramontains de reproduire certains articles d'un journal socialiste, la liberté de la presse autorise de même l'*Union libérale* à en faire autant envers le *Mirabeau*, sans qu'il puisse se croire pour cela son allié.

Le libéralisme, quoi qu'elle en dise, ne consiste pas à restreindre les droits de l'individu, mais à les développer dans le sens précis de l'égalité politique et économique par l'exercice de ses droits et de ses devoirs travaillant à l'accomplissement du suffrage universel par l'abolition du cens à l'abolition des privilèges civils, politiques et religieux par l'application du droit, à l'abolition de l'armée permanente par l'organisation de l'armée citoyenne, le libéralisme est réellement fort, il n'y a que les agents de l'*Union libérale* et les doctrinaires en général

désarmer Dieu, ce Dieu bon, toujours en colère contre sa créature; ce Dieu impassible qui, bien que, ayant reçu une réparation infinie par le sacrifice de lui Dieu, n'est pas encore satisfait et exige de sa créature une expiation personnelle. (Morin).

C'est dans un esprit analogue d'ascétisme que certains religieux mahométans passent au fond d'un puits toute une existence consacrée à la contemplation de leur nombril, et que certains fanatiques chrétiens, comme Saint Labre, se sont fait un mérite de se laisser ronger par la vermine et les ulcères. Saint Euloge cite comme une chose très-louable le fait de Saint Georges l'Africain (3^e siècle), qui ne s'était jamais lavé ni peigné une seule fois depuis le jour de son entrée dans les ordres. Saint Jérôme (t. I, p. 1051-1052. *De virginitate*) défend formellement l'usage du bain. Ainsi voilà la malpropreté érigée en vertu; il n'y a pas jusqu'aux actes les plus immondes qui ne soient sanctifiés par la foi ascétique. Nous avons déjà cité le cas d'Ezéchiel qui, sur l'ordre de Dieu, mettait de la fiente de bœuf dans son pétrin; Saint Guignolet, lui, mêlait tou-

qui pensent ou feignent de penser autrement : tactique familière aux faux libéraux pour faire croire aux naïfs ce qu'ils ne croient pas eux-mêmes. Les jésuites et les dompteurs, au nom d'un Dieu, ne font pas autrement, ils font croire au surnaturel pour détourner les yeux de leurs ouailles du droit naturel; fiez-vous à eux, fiez-vous aux doctrinaires-calotins, et aux doctrinaires-libéraux et ils vous donneront toujours le change pour la plus grande gloire de leur parti et de leurs privilèges. C'est ainsi que l'*Union libérale*, effrayée dans son imagination par les grands prêtres et exploiters de la misère publique dans la personne de ses rédacteurs confond l'*Internationale rouge*, qui a pour base de conduite, la vérité, la morale, la justice avec l'*Internationale noire* et trottant de confusion en confusion, elle ridiculise ces meetings anti-militaristes, l'insolente conscription, le minotaure du budget de la guerre, enfin tout ce qui antérieurement faisait son élévation fait aujourd'hui sa honte.

Les manifestations du peuple dans l'exercice de ses droits, contre le joug autoritaire et despotique d'un gouvernement réactionnaire sont pour elle, non l'exercice d'un droit mais une alliance monstrueuse. Elle a donné le change aux principes du libéralisme et aujourd'hui encore elle se fourvoie pour atteindre un ennemi qui n'exista pas.

Pouvoir d'un poète sur l'esprit de ses lecteurs.

L'ouvrier peut-il trouver quelque chose de plus agréable, de plus amusant pour ses heures de loisir, que la lecture du petit journal *Le Travailleur*? Après s'être rassasié des fatigues de la semaine; après avoir été le dimanche à la sainte messe, aux vêpres et autres cérémonies religieuses; après avoir reçu les embrassades de sa femme et les baisers de ses enfants, l'ouvrier n'est-il pas heureux de pouvoir s'asseoir dans le coin de son taudis, et lire à son aise ce petit journal, organe des vrais intérêts de l'ouvrier.

Outre les vrais intérêts de l'ouvrier, cette petite feuille contient les œuvres de M. Astérisque, poésie charmante, admirable, aussi pathétique que divinément composée et que tout lecteur « sérieux » devrait lire, en ayant soin toutefois de ne pas s'exposer à perdre la tramontane.

La « Pauvreté », poésie inédite, voilà une des œuvres de M. Astérisque : c'est dans ce bel ouvrage d'esprit que l'auteur nous montre son talent, son aptitude à l'art poétique, et certes, nous lui devons la plus haute reconnaissance.

Après ces régimes orduriers rien de surprenant que la religion ne se gêne pas du tout pour exploiter la folie, puisque l'ascétisme, au fond, n'est que de la folie. Au siècle dernier, Bonjour, curé de Fareins, ne crucifia-t-il pas une pauvre idiote en présence d'une vingtaine de personnes, et cette malheureuse dut ensuite se rendre à Port-Royal pieds nus, avec des clous dans les talons. (Maur, p. 370).

Mais, nous ne devons pas aller si loin sur notre planète ni si avant dans le temps; n'avons-nous pas actuellement et en Belgique l'exhibition scandaleuse de Louise Lateau, pauvre folle dont le clergé tire un si bon rapport de bêtise humaine. Ce fut en 1594 qu'apparut ce genre de charlatanisme. Un chirurgien de Rome, nommé Pizzi, fonda alors une confrérie

M. Astérisque nous peint, dans la neige, à l'angle de la rue, une pauvre enfant, craintive et grelottante, demandant quelques sous aux passants pour avoir de quoi nourrir sa faim.

On voit que le résumé des premiers vers annonce une image sublime, mais sublime en équivoque; car la pauvre fille ne pouvait être là que pour y chercher de quoi apaiser, calmer sa faim.

Le divin poète ne s'est peut-être pas donné la peine de chercher le mot, car il aurait trouvé que *calmer*, comme nourrir n'a que deux syllabes; or, le rythme aurait toujours été bon, et l'auteur aurait pu plaire, réussir et briller.

Contrairement à ce que nous attendions de notre lecture, nous avons appris qu'avec quelques sous on pouvait nourrir la misère et la faim; il faut donc espérer que l'écrivain nous dira plus tard qu'en jeûnant on peut vivre, et qu'en mangeant on peut mourir.

Pourquoi donc le poète ne rejetait-il pas ce contre-sens à l'arrière plan de son poème? Il nous aurait épargné de nombreuses tortures d'esprit, plusieurs heures de léthargie, et, de plus, il nous aurait laissé la liberté de lire toute son œuvre, même les points de suspension.

Apprenez donc, cher et divin poète, que, dans un taudis, se trouvant sans pain, Prier Dieu, c'est demander la diète. Ce qu'il faut appeler nourrir sa faim.

UN TISSERAND.

Chronique locale.

La garde civique de notre ville joue vraiment de malheur; l'ouragan du 1^{er} janvier a enlevé la toiture de leur beau et solide tir, construit il y a environ 3 ans, — il est vrai qu'il tombait en ruine avant d'être achevé, — cet établissement a pourtant coûté environ soixante mille francs, et cela pour amuser une soixantaine de gardes qui utilisent des cartouches payées par les contribuables. Maintenant que la toiture est tombée avec fracas, il faudra encore plusieurs milliers de francs pour le réparer.

Oui, notre garde civique a vraiment du malheur.

Le premier tir qui a été construit n'a rien valu, on a dû renoncer au second, plus ou moins monumental, qui était édifié sur la promenade des Récollets pour le motif que la vie des habitants du voisinage était en danger.

Comme vous le voyez, citoyens lecteurs, Messieurs de l'Administration communale de notre ville savent trouver de l'argent pour amuser quelques individus, mais lorsqu'il s'agit de procurer

en l'honneur des stigmates de Saint François d'Assise; les débuts en furent assez modestes comme toujours, mais la popularité du miracle dont retentissaient tous les cloîtres, fit prendre bientôt à la congrégation une extension considérable. Les hauts dignitaires du clergé, les prélats, les membres de plusieurs familles distinguées tinrent à l'honneur d'en faire partie. (*Hist. des ord. mon.*, t. VII, p. 365, Héliot 1714 et suiv. 8 vol. in-4°. En 1721 parut à Amsterdam un abrégé de cet ouvrage en deux parties spéciales, savoir : 4 volumes in-8° pour les religieux et les nonnettes et 4 autres volumes également in-8° à l'usage des militaires et des bonnes d'enfants).

L'archiconfrérie des stigmates de saint François se procura, on ne sait trop comment, des gouttes du sang précieux qu'avaient répandu les plaies du grand saint plus de 350 ans auparavant; et à la procession solennelle qui avait lieu le jour de la Saint-Mathieu, on portait ce sang dans une fiole.

Une pareille solennité était bien de nature à entretenir une foi vive aux stigmates, et il paraît que, comme de nos

du travail ou du pain aux ouvriers, ces Messieurs n'ont d'autres ressources que de consigner la gendarmerie et la force armée. Quelle sauvagerie, n'est-ce pas ?

Puisque nous parlons de notre Administration communale, continuons. Ces Messieurs ont fait parvenir à toutes les Sociétés des listes de souscription en faveur de la civilisation de l'Afrique centrale; seulement, ils ont sans doute oublié l'Internationale; cependant, si on nous en avait fait parvenir une, nous ne serions pas restés en arrière, nous aurions souscrit pour cinq cent mille francs, ainsi que nous l'avons fait pour l'église de Montmartre, à Paris.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre qui accompagne chaque liste :

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Verviers,

A Monsieur le Président de la Société de...

Monsieur le Président,

Le Conseil communal a décidé de participer par une souscription publique à la grande œuvre humanitaire de l'exploration et de la civilisation de l'Afrique centrale, dont Sa Majesté le Roi est le promoteur.

Conformément à la résolution précitée du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous adresser une liste (1) destinée à recevoir les souscriptions de Messieurs les membres de votre Société.

Nous vous prions en conséquence, M. le Président, de bien vouloir la soumettre à chacun d'eux, et de nous la faire retourner après la quinzaine avec le montant des souscriptions recueillies.

Agréer, M. le Président, nos remerciements anticipés pour le concours que vous voudrez bien nous prêter à cette occasion et l'assurance de notre parfaite considération.

Par le Collège :

Le Secrétaire, Le Bourgmestre,
V. GROULARD. ORTMANS-HAUZEUR.

Voilà un modèle de libéralisme; nous avons le ferme espoir que toutes ces listes retourneront en blanc.

Il y a environ un an que les petits bourgeois ont fait une pétition afin d'obtenir une garnison en notre ville. Ces Messieurs ont répondu : Vous aurez ça ! Mais ils n'ont toujours rien; ces Messieurs se traitent d'amis au jour des élections, mais après on ne se connaît plus.

Un auditeur qui assistait à la réunion

(1) Sur les listes, il est dit : « Le minimum est fixé à un franc. »

jours, ce petit truc ne rapportait pas mal d'argent et de crétiens à l'Eglise.

Cette procession de la fiote nous rappelle qu'étant à Bruges lors de la solennité du Saint-Sang de N. S. J. C., sur notre demande à l'hôtelier de quel côté nous devions prendre pour aller à la Sainte Chapelle : « C'est bien facile, nous répondit-il en souriant; suivez tout bonnement la direction d'un tas d'imbéciles qui inondent nos rues, marchant en priant la casquette à la main, ils y vont. »

Ah! citoyennes et citoyens, que de choses pénibles au point de vue moral surtout, nous aurions encore à vous exposer du domaine religieux. Les religions ont souillé tout ce qu'elles ont touché : le grand, le beau, le vrai, le respectable, rien ne leur fut sacré. Il nous faudrait toute une série de conférences pour bien exposer l'immoralité des doctrines dites divines. Cependant, nous ne pouvons nous dispenser, à l'appui d'une pareille assertion, de vous donner au moins ici quelques textes sententieux puisés aux sources les plus authentiques, les plus sacrées de l'orthodoxie.

Et d'abord qu'est-ce, pour un homme

convoquée par les petits bourgeois le leur a très-bien dit : « Vous n'aurez rien! »

Il est vrai qu'à cette époque le budget de la guerre (1) était déjà voté, par conséquent, on ne pouvait demander un crédit pour une caserne à Verviers.

Mais ceux qui se moquent le mieux des petits bourgeois, ce sont les travailleurs, parce qu'il faut qu'ils apprennent à lutter comme eux pour qu'ils puissent, de commun accord, renverser le gouvernement qui tombe en pourriture.

L'Administration communale de Dison vient de faire imprimer son rapport; nous ne le trouvons pas trop exact en ce qui concerne les Sociétés qui existent dans la Commune. Les deux Sections de l'Internationale et la Société des Rationalistes n'y figurent pas, tandis que les autres y figurent, voir même une qui est composée en grande partie d'imbéciles. Nous allons vous en donner un échantillon de ce que nous avons vu et entendu dans un café.

Voici ce qu'un vice-président disait dernièrement : « Il faudrait que tous ceux qui font partie de la Société s'uniraient pour nommer le président, car ceux de Petit-Rechain sont si bien ligüés ensemble; de plus, je voudrais qu'il n'y eût plus tant d'articles dans le règlement, qu'il n'y en eût que trois : le 1^{er} qu'on devrait se dire bonjour en entrant, le 2^e qu'il serait défendu de payer une tournée à ses camarades, et le 3^e de se souhaiter le bonsoir pour se quitter. »

L'Administration a approuvé le budget de la Fabrique de l'église; elle augmente les vicaires de 450 francs. Et dire que MM. les industriels ne donnent qu'une demi-heure à leurs ouvriers pour faire le repas principal, ils les font travailler jusqu'à 9 heures quand ils ont de l'ouvrage, et diminuent leur salaire quand bon leur semble. Ces mêmes Messieurs, tous libéraux, siègent au Conseil communal. Et dire que l'on peut attendre quelque chose des libéraux de cette trempe! Je ne m'y entends plus.

L. M.

Mouvement ouvrier belge.

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, qu'une Réunion Publique, organisée par le Cercle l'Etincelle, aurait lieu le 14 janvier et que l'on y discuterait la question du pétitionnement au point de vue révolutionnaire.

Tout notre journal ne suffirait pas pour reproduire les discours qui y ont été prononcés pour et contre. Nous nous

(1) Le budget de la guerre pour 1877 est déjà voté, mais il ne fait pas mention d'une caserne à Verviers.

religieux, que l'amour du prochain? L'âme qui aime Dieu méprise tout ce qui est au-dessous de Dieu; éloigne-toi donc de tout ami, de tout parent, de toute créature, si tu veux être un vrai fidèle. (Im. de J.-C. Livre III).

La vierge Sainte Jacinthe mit en pratique cette belle doctrine, et non-contente de s'être dépouillée de toute affection pour les personnes de son sang, elle poussa la folie jusqu'à se former une parenté toute spirituelle. Son père était Saint Augustin, sa mère sainte Marie l'Egyptienne, son frère saint Guillaume l'hermite, ex-duc d'Aquitaine, sa sœur Sainte Marie de Cortone, son oncle, le prince des apôtres saint Pierre, et ses neveux les trois enfants de la fournaise de Babylone.

Et quel est le sentiment propre de l'Eglise pour la famille? Il y en a, dit Tertulien, qui se marient pour avoir une postérité. Cette pensée doit être loin du cœur d'un chrétien. Pourquoi désirerions-nous avoir des enfants, puisque, quand nous en avons, nous souhaitons de les voir enlever de ce siècle impie pour qu'ils soient reçus dans le royaume de Dieu, comme l'apôtre le désirait pour lui-même.

bornerons donc à reproduire le vote de l'assemblée souveraine, ainsi que la déclaration du Cercle :

La Réunion Publique convoquée par le Cercle l'Etincelle, adhère au mouvement et au pétitionnement pour la réglementation du travail des enfants, le Cercle l'Etincelle a déclaré qu'il cesserait toute polémique soit par écrits ou par paroles, restant toujours abstentionniste.

LA RÉDACTION.

Correspondances.

Verviers, le 26 décembre 1876.

Citoyen Rédacteur,

Veillez m'accorder une petite place dans votre estimable journal afin de publier les faits et gestes de certain dirigeur de Hodimont, le grand Lion Hérodote.

Non content, l'année dernière, d'avoir été pris en flagrant délit amoureux avec celle qui avait oublié sa clef, il me poursuivait sans cesse de ses propositions crapuleuses et comme je résistais continuellement à ses obsessions, il devint furieux contre moi, parce que je lui avais dit que je ne voulais pas qu'on fit avec moi comme avec les 4 autres drousseuses qu'on avait mises à la porte pour ses relations avec elles. Je vous assure qu'il était curieux à voir en colère, surtout quand il me regardait avec son œil qui louche. Depuis quelques semaines il ne faisait que de me tracasser et devenait tellement pressant que je dus le menacer de le dire à son frère s'il ne me laissait pas tranquille; depuis lors, il n'attendait plus qu'un prétexte pour me renvoyer.

Dimanche matin 17 novembre comme nous avions passé la nuit, l'une de nous s'aperçut, au moment de sortir, qu'elle avait oublié ses pantouffles; ne voulant pas retourner à son assortiment seule, je l'accompagnai; malheureusement, nous trouvâmes le grand Lion qui louche, en train de caresser dans un coin une jeune drousseuse, je ne dirai pas une jeune fille, vu qu'elle est mariée depuis deux mois. Croyant que nous ne l'avions pas vu, il s'empressa d'éteindre les deux becs de gaz qui étaient près d'eux. Cette fois-ci, j'en eus fait assez, il me taquina toute la semaine, si bien que jeudi 21 novembre, étant arrivée un quart d'heure trop tard le matin, il me dit que je ne commencerais pas et qu'il allait me rendre mon livret.

Voilà, citoyen rédacteur, comment se comportent ces hommes sans cœur qui vous font travailler 16 heures par jour et passer la nuit du samedi au dimanche, et il faudrait encore satisfaire leurs sales passions; j'ai préféré me sacrifier.

Singulière morale, en vérité, que celle qui consiste à souhaiter la mort de ceux qu'on aime.

Et de l'existence d'ici-bas, comme disent nos moralistes dévots, que font-ils? C'est Salvien, VI, 18; et Origène, explan. in epist. Pauli ad Rom. II, 12, qui parlent :

« Le Sauveur n'a point ri, il a pleuré, voilà l'exemple qu'il nous a laissé. Les chrétiens, auxquels est promise la vie éternelle, n'ont sur cette terre d'autre destinée que la souffrance et les larmes. Hors de là pas de salut. »

Et dire que ces ingrats d'ouvriers ne remercient pas le Ciel de la grâce d'un maigre salaire qui les retient dans la misère, leur assure le salut éternel.

Aimables théologiens qui voudriez faire bénir par l'ouvrier son sort misérable, pour qu'il vous laissât vivre en paix dans l'abondance et l'oisiveté.

Ah! que l'on serait tenté de prendre tout ce monde au collet pour l'atteler à la charrue. Là, au moins, à grands coups de fouet on leur ferait gagner leur nourriture en même temps que le paradis, puisque chaque coup de fouet les fait participer dès cette vie aux joies de là-haut.

Il y a aussi une manière d'agir que je tiens à vous faire connaître; c'est que nous sommes toutes aux pièces et qu'il est défendu aux fleurs et haspleuses, sous peine d'être renvoyés, de nous dire combien ils ont fait d'écheveaux; le samedi on nous apporte notre argent et on nous dit : voilà votre compte, si vous n'êtes pas contente comme ça, allez-vous-en, sans que nous puissions nous rendre compte si nous sommes trichées ou non et on nous dit qu'il y a des lois, probablement pour les patrons alors.

UNE DROUSSEUSE QUI N'EST PAS LOUCHE.

Nécrologie.

Mardi 9 janvier 1877, à 4 heures, a eu lieu à Jusleville-Theux, l'enterrement civil de Marie-Barbe Jehin, épouse Fyon. Un grand nombre d'amies et d'amis ont conduit cette citoyenne à sa dernière demeure, et trois discours ont été prononcés sur sa tombe.

Nous reproduisons celui de Th. Piray, le seul qui nous soit parvenu.

Citoyennes et Citoyens,

Permettez-moi, avant de quitter cette tombe, de rendre un dernier et suprême hommage à celle dont nous venons rendre à la terre le corps inanimé.

Marie-Barbe Fyon, appartenait de cœur à la Libre-Pensée, et depuis longtemps elle avait rejeté bien loin derrière elle les langes dont l'avait affublé les éternels endormeurs de la jeunesse, les exploiters de conscience dont nous connaissons la moralité et les tendances.

Elle était arrivée à considérer les dogmes religieux comme un ramassé de mauvaises farces, et les cérémonies des cultes comme des corvées inutiles qui ne profitent qu'à ceux qui les imposent.

Sa morale se résumait dans ce principe de la morale naturelle : fais à autrui ce que tu voudrais qui te fut fait, et évite de faire ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit.

Elle a mis ce principe en pratique dans tous les actes de sa vie et nous savons à quel beau résultat moral elle était arrivée.

Nature franche et aimante, elle était estimée par toutes les personnes qui l'ont connue.

Excellente femme, épouse modèle, mère tendre et dévouée, elle sera vivement regrettée, et sa mémoire restera longtemps parmi nous.

Repose en paix, Marie-Barbe, repose en paix.

Nouvelles de Nouméa.

Une personne à même d'être bien in-

Du moins, nous nous en rapportons à sainte Elisabeth, la pieuse reine de Hongrie, qui se faisait fouetter jusqu'au sang par son confesseur et obtenait ainsi, disait-elle, des extases séraphiques. C'est le cas de s'écrier avec Emile Leclercq (*Morsures féminines; sarcasmes, 53*) : « Il n'y a pas deux religions pour mille qui se décident à mourir avant d'avoir été grotesques. » Nous avons insinué que la prêtraille rejette le travail; et il n'est pas bien difficile de voir, à la vie des prêtres et des moines, combien peu le travail, en effet, est tenu en estime chez les hommes vraiment religieux. Dieu n'a-t-il pas dit à Adam : « Parce que vous avez écouté la voix de votre femme, et que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger, la terre vous sera maudite, et vous n'en tirerez votre nourriture qu'avec beaucoup de travail. » D'où il résulte, dit l'Eglise, que le travail est une punition de Dieu, et que ses représentants, dès lors, vu leur caractère sacré, ne peuvent, sous peine de déchéance morale, se livrer au travail comme les autres hommes.

(A continuer.)

formée transmet au journal *les Droits de l'Homme* sur la situation des déportés à la Nouvelle-Calédonie des renseignements dont elle nous garantit l'authenticité.

Nous extrayons de sa lettre les passages les plus saillants :

Voici la liste des malheureux jetés aux fers, privés de vivres.

Briand : six mois de fers, il eut les jambes, enchaînées, coucha sur une paille, obligé de se mouvoir au milieu de ses excréments.

Clause : en quatre fois 120 jours de fers. Pendant la durée des deux premières punitions on lui mit les jambes en croix, on lui lia les mains derrière le dos. A maintes reprises le sang fut sur le point de jaillir des artères violemment gonflées. Ce déporté porte aujourd'hui encore les marques des fers, celles des chaînes profondément imprégnées dans ses chairs. Il eut en outre, les premiers jours, un bâillon en bois dans la bouche, bâillon noué par une corde très-fortement derrière la nuque.

Luysfassel, Mennier, Guilbert, Gambier : 16 jours de fers, au pain et à l'eau, les jambes mises en croix pour insultes envers le cantinier disciplinaire. (Ils expient actuellement, et tous les quatre, une autre peine infligée pour tentative d'évasion.)

Lagasse : 11 jours de fers, au pain et à l'eau, pour réponse impertinente au chiourme Thomas, au moment où celui-ci lui mettait, à bout portant, sur le front, le canon de son revolver.

Kervisic : Huit jours de fers, au pain et à l'eau, pour avoir remis au prisonnier Place (Henri Verlet, ex-rédacteur de la *Patrie en Danger*), une lettre de sa femme malade et à l'hôpital.

Leblanc : Huit jours de fers, au pain et à l'eau, pour avoir répondu avec insolence aux invectives, aux provocations du gardien de la prison, Thomas.

Dufour : Huit jours de fers, au pain et à l'eau, pour avoir injurié les surveillants Durand, Vergé, Rolland, au moment où ils brisaient, à coups de revolver, le crâne au déporté Lucas, le 4^{er} janvier 1875.

Houet et Benoit (M. Benoit est un des blanquistes condamnés à mort pour l'affaire du 14 août à La Villette) : 16 jours de fers, au pain et à l'eau, pour avoir répondu aux observations du surveillant préposé au travail, Fontaine.

Very : 32 jours de fers, au pain et à l'eau. Ce jeune homme se révolta, un jour, à l'expiration de sa peine, contre le gardien Thomas, qui l'insultait et le menaçait. Il fut de nouveau mis aux fers, puis jugé et condamné pour ce fait seul à 3 années de détention, 5 ans de haute surveillance, plus cinq cents francs d'amende.

Lapol, Oublet, Eve : 20 jours de fers, les jambes en croix, pour tentative d'évasion.

Huet : 25 jours de fers, pour querelle avec un codétenu.

Vigrard : 65 jours de fers pour avoir abusé d'une somme qui ne lui appartenait pas.

Durand : 40 jours de fers, pour avoir insulté une personne étrangère à la prison.

Toutes ces peines sont subies à la prison de la presqu'île, dans la cellule n° 4. C'est un tombeau de deux mètres cinquante centimètres de long sur un mètre, tout au plus, de large. La seule ouverture par laquelle cette geôle reçoit le jour est un petit guichet carré recouvert d'une toile métallique. Cette précaution a pour objet d'empêcher de faire tenir aux détenus des lettres, de la nourriture, du tabac.

De tels faits sont trop éloquents. Ils se passent de commentaires.

A l'expiration des délais exigés par les lois actuelles, entre le rejet d'un projet de loi et sa déposition à nouveau sur le bureau de l'Assemblée, nos députés, nous

l'espérons, remettront à l'ordre du jour, sans tarder, immédiatement la proposition d'amnistie.

Le clergé belge n'a rien à envier au clergé français.

Malines, la bonne ville du primat de Belgique, M. le cardinal archevêque Deschamps a joué, il y a quelques jours, d'un bien joli spectacle.

Un des vicaires de l'église St-Jean de cette cité sainte a été condamné, par la Cour d'assises d'Anvers, à 15 années de réclusion pour de nombreux attentats sur des jeunes filles qu'il était censé catéchiser.

Il se nomme Ernest Bogaerts, et il est âgé de 42 ans.

Il s'est soustrait héroïquement et catholiquement par la fuite à la punition que la justice lui infligea.

Or, l'autre matin, cet apôtre a été exposé en effigie sur la grande place de Malines, de midi à une heure.

Un Germiny en soutane.

Un honteux scandale vient d'être porté à la connaissance de l'autorité judiciaire belge.

Un prêtre, qui se trouvait dans une voiture de première classe de l'express de Bruxelles à Luxembourg a été surpris en flagrant délit de Germinisme, de complicité avec un ouvrier maçon.

Le fait a été découvert entre Arlon et Luxembourg par les gardes Manigard et Dejong, chargés du contrôle du convoi.

Lorsque ces agents sont entrés dans le compartiment où se perpétrait la honteuse action du prêtre et de son Chouard, le premier a offert aux agents une somme d'argent pour qu'ils gardassent le silence, ce que ceux-ci, bien entendu, ont refusé d'une façon péremptoire.

Les deux coupables ont été conduits chez M. le commissaire de Luxembourg.

Un prêtre voleur.

Nous avons été les premiers à raconter dernièrement l'histoire de cet honnête confesseur qui séduisait ses pénitentes et les chassait ensuite, après un séducteur en soutane, un voleur en robe noire.

Le révérend et très-saint Daly vient en effet d'être condamné à dix-huit mois de travaux forcés par les assises du Cheshire pour avoir volé 300 francs dans le tiroir d'un épicier dont il était le confesseur. Une circonstance bizarre a été révélée au procès : le révérend Daly avait profité de l'absence de l'épicier pour dîner chez lui, où il était reçu amicalement. Il avait poussé l'audace jusqu'à se faire indiquer par la fille aînée quel était le tiroir dans lequel son hôte renfermait son argent. Il pensait user de son influence sur cette jeune fille pour lui faire déclarer qu'une porte avait été laissée ouverte et que c'était par cette issue que le voleur s'était introduit. La jeune fille, qui, âgée de dix-neuf ans, est, dit-on, remarquable par sa beauté, a fini par avouer comment les choses s'étaient passées. C'est sur son témoignage, corroboré par d'autres éléments de conviction, que la condamnation a été prononcée contre cet étrange confesseur.

Nous n'en finirons jamais avec la nomenclature des actes odieux commis par ces messieurs en soutane. (Idem.)

L'Ami de l'Ordre, l'organe de Mgr Gravez, le plus ultramontain de nos évêques, s'est indigné de voir les députés catholiques manquer à leur foi en niant l'Inquisition.

« Qui, dit l'Ami de l'Ordre, l'Inquisition n'a existé dans l'Eglise et par l'ordre et la

volonté de l'Eglise. Et ce que l'Eglise

exerce comme son droit n'est pas odieux et ne doit pas l'être aux catholiques. L'Eglise est immaculée dans sa conduite et

infaillible dans sa doctrine. Cela peut être embarrassant pour certains orateurs...

On veut excuser l'Eglise dans l'Inquisition comme si elle avait commis un acte d'usurpation ou de cruauté. Oui, oui, l'Inquisition est une institution de l'Eglise :

elle a pratiqué l'Inquisition, elle a eu ses inquisiteurs et ses prisons ; nous ne rougissons pas de l'avouer. C'est un droit qui lui appartient et dont elle use ou

suspend l'usage avec opportunité.

Au moins voilà de la sincérité, et ceux qui, à la Chambre, ont essayé de fermer la bouche à leurs adversaires par de mauvaises explications, ne liront pas sans rougir cet appel brutal à leur conscience.

(La Renaissance.)

Note de la Rédaction.

Nous remettons à huitaine : 1^o Lettre d'un Misérable au Roi, 2^o correspondance d'Ensisval ; 3^o lettre de Prol Ethar.

Communications et Annonces.

Les Réunions ouvrières, voulant liquider le fond de caisse dont elles restent dépositaires, ont décidé d'en disposer comme prime à décerner à la Société de secours mutuels en cas de maladies ou accidents, qui la première aura adopté les Statuts qui auront été reconnus les meilleurs par la Commission instituée ci-après.

A cet effet, un concours est ouvert dans l'arrondissement de Verviers aux conditions suivantes :

1^o Les projets de Statuts envoyés aux concours devront être écrits à la main et non signés. Les auteurs se feront connaître lorsque la décision du jury aura été portée à la connaissance du public par la voie des journaux de Verviers. Ils communiqueront leurs noms au jury et reproduiront l'article 4^{er} des Statuts qu'ils ont envoyés au concours.

2^o Sera admis au concours tout projet de Statuts émanant soit de Sociétés de secours déjà établies, soit de personnes isolées ou non constituées en Société.

3^o Le jury aura le droit de modifier tout projet qui aura été admis au concours.

4^o La prime sera décernée à l'Association qui aura adopté ou qui la première adoptera les Statuts, lesquels, ensuite du concours, auront été recommandés par le jury.

5^o Pour qu'une nouvelle Association qui se fonderait sous le régime des Statuts admis par le jury ait droit à la prime, elle devra se composer d'au moins vingt membres.

6^o Si, dans le courant d'une année à partir du jour où le jury aura fait connaître sa décision, les Statuts recommandés n'avaient pas été adoptés par une Association, le jury pourra disposer de la prime en faveur de la Société établie dont les Statuts auront, lors du concours, été trouvés les meilleurs.

7^o Pour être admis au concours, les Statuts ne doivent contenir aucune clause qui mette l'Association existante ou à créer sous un patronage quelconque.

8^o Les pièces envoyées au concours ne peuvent être réclamées, elles restent la propriété des Réunions ouvrières.

9^o Le terme fixé pour l'envoi des projets destinés au concours est le 28 février 1877 ; passé cette date aucun projet ne sera plus admis.

10^o Toute pièce relative au concours doit être adressée franco par la poste à M. G. Damseau, rue des Messieurs, 8, à Hodimont ; l'enveloppe devra porter la suscription suivante : Assurance mutuelle en cas de maladies ou accidents.

Sont désignés pour faire partie du jury.

L. PIRARD, G. DAMSEAU, H. BASTIN, J. HENRION ET JEAN SERVAIS.

Conseil fédéral de la Vallée de la Vesdre.

Souscription en faveur d'une œuvre démocratique.

Report, fr. 183,33

Reçu pour clôturer la liste n° 8, 2,00

Reçu des Rationalistes d'Ensisval (deuxième envoi), 12,00

Total, fr. 197,33

Groupe de Propagande révolutionnaire Verviétois.

Tous les lundis, à 8 heures du soir,

Séance générale, au local, Cour Sauvage, 23, place du Martyr.

Ordre du jour :

Rapport et discussion des questions sociales et économiques pour faire paraître au journal.

Pour le Comité, T. R.

Section des Femmes de Verviers et des environs.

Dimanche 21 janvier 1877, à 4 heures du soir, Séance générale et obligatoire, au local, Cour Sauvage, 23, place du Martyr.

Ordre du jour :

1^o Rentrée des cotisations et renouvellement des cartes ;

2^o Propositions diverses concernant le travail des femmes dans les ateliers.

En la situation qui nous est faite d'après l'organisation actuelle, nous insistons à ce que les membres viennent à cette séance en plus grand nombre possible.

Pour le Comité, M. M.

Cercle Rationaliste Disonais.

Dimanche 21 janvier 1877, à 10 heures du matin, Séance générale et obligatoire, chez F. Reuchamps, rue Neuve, 14.

Ordre du jour :

1^o Question administrative ;

2^o De l'instruction.

Pour le Comité :

Le Secrétaire,

GÉRARD GEROMBOU,

Rue de la Grappe, 23, Hodimont.

Fédération locale Disonaise.

Dimanche 21 janvier 1877, à 10 heures du matin, Séance générale et obligatoire pour tous les membres de la Fédération, au local, rue Haut-Vinave, n° 4, au premier.

Ordre du jour :

1^o Mesures à prendre concernant des membres ;

2^o Question administrative ;

3^o Renouvellement des cartes pour 1877.

LE COMITÉ.

A l'occasion de la fête des Rois.

Le dimanche 21 janvier 1877, à 5 heures du soir, Cour Sauvage, 23, (place du Martyr) :

1^o Inauguration d'un Roi.

2^o Renversement de la royauté et formation de la République conservatrice.

3^o Conspiration pour en faire un Empire.

4^o Proclamation de la Commune universelle.

N. B. — Les non-signataires payeront 10 centimes d'entrée.

Avis. — Les groupes ou sections qui désireraient faire l'acquisition de quelques exemplaires de l'Almanach socialiste, intitulé : LA COMMUNE, peuvent s'adresser à la Rédaction du journal jusqu'au 21 courant, en faisant accompagner leur demande du montant, soit en timbres-poste soit en un mandat.

F. J. Hornesch, rue Gérard-Champs, 42, à Verviers.